

MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 317/MPMBPE/DGD DU 05 FEV 2016
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Annulation de pouvoir.

Réf. : Courrier TPS du 19/01/2016.

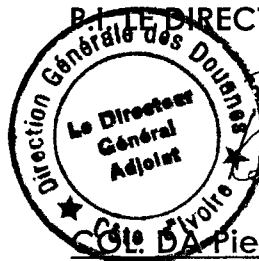
Conformément à la correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que le pouvoir, précédemment accordé par le gérant de la société Transit Prestations Services (TPS) à **Monsieur KOUASSI Noël**, lui est retiré.

Par conséquent, il n'est plus habilité à représenter la société TPS auprès de l'Administration des douanes.

J'invite l'ensemble du service à veiller au strict respect des présentes dispositions.

P. LE DIRECTEUR GENERAL

P. LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



COL. D. Pierre A.